

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 8 mars 2022

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 19h30
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Procuration : Madame Nelly Marechal, procuration à Monsieur Jean-Laurent Kernevez, Madame Carine Guillo, procuration à Monsieur Yves Kérisit, Monsieur Jean-Pierre Le Coz, procuration à Madame Marie-Thérèse Donnart, Madame Sandra Stéphan, procuration à Monsieur Mickaël Calvez, Madame Isabelle Burel, procuration à Madame Odile Divanac'h
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Jean-Laurent Kernevez

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2021.

Madame Guillou revient sur le courrier adressé par Monsieur Pruss à l'ensemble des conseillers à la suite du précédent Conseil Municipal et demande qu'il soit intégré au compte rendu. Monsieur le Maire lui répond qu'il est impossible d'intégrer ce genre de discussion postérieure au Conseil dans le compte rendu.

- Compte-rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Vente du camion Piaggio
 - Convention de partenariat et de mise à disposition de la lagune de Lespoul avec l'association « Naturencap »
- Proposition adoptée à l'unanimité

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire présente le Conseil Municipal des Jeunes qui assiste à la séance de ce jour. Chaque jeune se présente à tour de rôle.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs et explique la nouvelle organisation du service administratif :

- Le poste de secrétaire général est supprimé
- Un poste de chargé de projets est ouvert

Monsieur Henri Moan demande pourquoi créer un poste de chargé de projets alors que la mairie engage des cabinets privés pour monter certains projets. Monsieur le Maire lui répond que pour la partie administrative, les tâches exercées auparavant par le secrétaire général ont été découpées en plusieurs sections pour être gérées au mieux. Ces différentes compétences sont pourvues par des embauches prévues au 1^{er} avril.

Un premier vote du Conseil Municipal valide la suppression du poste de secrétaire général et l'ouverture d'un poste de chargé de projets.

- Proposition adoptée - 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

Un second vote valide les modifications du tableau des effectifs.

- Proposition adoptée - 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

DEMANDES DE SUBVENTIONS

1- Halle de sport

Monsieur le Maire présente les différentes subventions à demander à ce jour ainsi que le plan de financement afin de pouvoir réaliser ce projet important pour la commune. Il indique également à l'assemblée que le permis de construire est actuellement en cours d'instruction.

- Proposition adoptée à l'unanimité

2- Réseau d'eaux pluviales

Monsieur le Maire explique que les résultats d'analyse des eaux du Goyen ne sont pas bons car certaines habitations ne sont pas aux normes et renvoient leurs eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. De plus, il existe des pollutions importantes liées à l'agriculture et surtout aux déjections canines.

Le schéma directeur des eaux pluviales concernera l'ensemble du territoire de la commune et non plus uniquement le centre-ville.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le plan de financement de l'étude et des travaux nécessaires ainsi que les différentes demandes de subvention à instruire.

- Proposition adoptée à l'unanimité

3- Réhabilitation du quartier de Keridreuff et de la rue aux Œufs

Monsieur le Maire présente le plan de financement et les différentes demandes de subvention pour ce projet.

- Proposition adoptée à l'unanimité

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU BUDGET DE LA CITE MUSICALE

Monsieur le Maire présente le bilan de la Cité Musicale : en plus d'une programmation de spectacle, la Cité Musicale a proposé des prestations dans différents établissements scolaires de la commune et du territoire, des ateliers auprès de plusieurs associations, une Académie de musique, l'accompagnement de musiciens et des échanges intergénérationnels.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis après présentation du compte administratif et du budget de cet établissement public.

- Avis favorable : 15 voix, avis défavorable : 4 voix

Monsieur le Maire propose ensuite, comme les années précédentes, de renouveler la subvention de 5 000 € faite à la Cité Musicale.

- Proposition adoptée : 15 voix pour, 4 voix contre

VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE MARCHÉ DE VOIRIE

Après présentation de rapport d'analyse d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Le Roux qui est la mieux disante pour effectuer les travaux de voirie pour un montant de 146 181,30 € HT.

- Proposition adoptée à l'unanimité

PROJET DE REVISION DU PLU MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle les trois modifications à apporter au PLU de la commune :

- 1- Interdire le changement de destination des locaux commerciaux afin de maintenir une activité artisanale et commerciale en centre-bourg.
- 2- Préciser les conditions permettant l'extension des habitations et la construction d'annexe dans les zones A et N.
- 3- Repérer les bâtiments en zone A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Des devis ont été demandés à trois bureaux d'étude spécialisés. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation afin de sélectionner le bureau d'étude le mieux disant.

- Proposition adoptée à l'unanimité

VENTE DU BATIMENT ABITANT LES SERVICES TECHNIQUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire propose de vendre ce bâtiment à la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz qui s'engage à y créer un espace destiné à l'installation des activités périscolaires et un centre de loisirs communautaire. Le prix de vente est de 1 euro.

- Proposition adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS GLOBALES « FOURRIERE ANIMALE »

Conformément à la loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) il est désormais fait obligation aux communes de disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune (nouvel article 213-3 du code rural).

Afin de répondre à cette obligation, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat avec le groupe SACPA qui propose des prestations illimités 24h/24 et 7j/7 ainsi que des locaux d'hébergement pour les animaux divagants.

Le renouvellement de ce contrat avait été ajourné afin d'étudier d'autres possibilités, finalement, cette entreprise semble la plus compétente et propose des services efficaces et complets.

- Proposition adoptée à l'unanimité

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Afin de faciliter les travaux sur le réseau de gaz il convient de signer cette convention.

- Proposition adoptée à l'unanimité

NOUVEAU BAIL DE LOCATION DU BATIMENT 1, PLACE DE LA GARE

Suite au commencement des travaux entrepris au 1, boulevard du général de Gaulle, les locataires vont être relogés dans l'ancienne trésorerie. Il convient donc de rédiger un bail de location conforme.

- Proposition adoptée à l'unanimité

VENTE DU CAMION PIAGGIO

Le moteur du camion Piaggio, immatriculé CZ-018-KG et propriété de la commune n'est plus réparable.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à le vendre pour pièces détachées au prix de 4 000 €.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LA LAGUNE DE LESPOUL AVEC L'ASSOCIATION « NATURENCAP »

Le Maire présente à l'assemblée la convention entre la Commune de Pont-Croix, Le SIVOM de la Baie d'Audierne et l'association « Naturencap ». Par cette convention, l'association peut, conformément à ses objectifs, mener son activité de veille et de protection ornithologique sur cet espace naturel particulier que constitue la lagune de Lespoul.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la convention et de l'autoriser à la signer.

- Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Kérivel demande si la commune participe à la Redadeg 2022. Monsieur le Maire lui répond que, comme à chaque édition, la commune de Pont-Croix achètera 1 km.
- Monsieur Henri Moan s'inquiète que Pont-Croix ne figure plus comme point info tourisme sur le site officiel de l'Office de tourisme communautaire et que le public ne peut plus visiter le Marquisat. Monsieur le Maire lui répond que le Marquisat est actuellement fermé pour travaux (isolation et changement du système de chauffage). La réouverture est prévue pour avril ou mai et un point d'information touristique y sera bien maintenu.
- Monsieur Evenat demande si suite a été donnée pour la formation à la langue bretonne des employés communaux et des élus. Monsieur le Maire lui répond que cette formation pourra être proposée à l'ensemble du personnel des communes du Cap-Sizun.
- Monsieur Kérivel souhaite savoir où en est la seconde phase d'installation des plaques de rue bilingue. Monsieur le Maire explique que certaines erreurs ont été relevées et qu'il faut donc redoubler de vigilance pour, à l'avenir, éviter toute erreur. La traduction des plaques est terminées, et la pose interviendra après validation et impression de nouvelles plaques.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz a décidé de faire un geste en faveur de l'Ukraine à hauteur de 1 € par habitant du territoire. De plus, tous les dons des particuliers seront collectés et stockés aux Ateliers Jean Moulin à Plouhinec. D'autre part, une marche de solidarité est organisée samedi 12 mars à Audierne.
- Madame Guillou demande s'il est possible d'ajouter des containers au clos de Kervillou. Monsieur le Maire indique qu'une étude est en cours pour la position future de containers dans ce secteur.
- Il est constaté que trop de voitures se garent sur les trottoirs ce qui entrave la circulation des piétons et nuit à leur sécurité. Monsieur le Maire assure qu'il prendra toutes les dispositions possibles pour remédier à ce problème. Dans l'avenir, chaque aménagement privilégiera la place du piéton.
- Madame Guillou demande quelle est la position de Monsieur le Maire quant à la construction du nouvel EHPAD dont il est devenu président. Monsieur le Maire explique que l'objectif de cette fusion est de maintenir un EHPAD à taille humaine tout en ayant des bâtiments fonctionnels et répondants aux nouvelles normes. L'EHPAD de demain doit répondre aux besoins d'aujourd'hui (personnes de plus en plus dépendantes). Le projet de ce nouvel établissement sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.
- Concernant le bureau de Poste de la commune, le Maire n'a pas été sollicité par La Poste. Ce sujet fera l'objet d'un point important du futur conseil municipal.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h20.

Fait et affiché à Pont-Croix le 11 mars 2022

Le Maire
Benoît Lauriou